

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Le certificat professionnel individuel d'éleveur de poulets de chair-Equivalence à la formation qualifiante est :

accordé

refusé pour le motif suivant : _____

Votre demande doit être complétée par les éléments suivants : _____

Fait le : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature :

NB :

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Une copie du présent document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.